



M DU CÔTÉ DE Marennes

pages 7
Rentrée scolaire

pages 4 à 6

DOSSIER

La résidence sénior



1

Tchao mégots !

Les enfants des classes élémentaires ont participé au concours organisé par le SITOM et remporté un financement pour réaliser leur projet. C'est ainsi que le cendrier, créé par Tchao'Mégot, a été installé sur la terrasse du bar-tabac de Marennes. Les mégots récoltés seront recyclés dans l'isolation de bâtiments ou dans la garniture de doudoune. Belle idée de nos petits Marennois.



2

Travaux au centre du village

Les travaux d'aménagement de voirie devraient commencer début 2024, pour environ 4 mois. Ils seront zonés, séquencés pour permettre les accès et la circulation des riverains.

Ils concernent le Centre Village, Route de Chaponnay, Montée de Fontagnière et la Place de l'église.

Une réunion publique sera organisée pour présenter le projet et l'organisation du chantier début décembre, après l'attribution du marché.

Mairie de Marennes

167 rue Centrale

Site internet :

www.marennes.net

Horaires d'ouverture :

lundi de 8h00 à 12h00
mardi de 13h30 à 18h30
mercredi de 8h00 à 12h00
jeudi de 8h00 à 12h00
vendredi de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 04 78 96 03 40 ou par mail à l'adresse suivante :

contact@marennes.net

Bibliothèque municipale

Elle est située au rez-de-chaussée de la maison des associations. L'adhésion est gratuite pour tous.

Horaires habituels d'ouverture :

mercredi de 15h00 à 18h00
jeudi de 15h30 à 18h00
samedi de 10h00 à 12h00

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 04 78 96 06 69 ou par mail à l'adresse suivante :

bibliotheque@marennes.net

3 Vidéoprotection est en cours de déploiement

Dans les prochains mois, vous remarquerez probablement des installateurs en train de tirer des câbles sur différents sites de la commune. Ces travaux font partie intégrante du déploiement du réseau de vidéoprotection. Toutes les mesures sont prises pour minimiser les perturbations et garantir la sécurité pendant cette période.



Ce projet, qui vise à renforcer la sécurité de notre commune et qui fera l'objet d'une présentation publique, devrait pouvoir livrer les premières images d'ici la fin de l'année 2023.

4 Mutuelle du Village

Venez faire faire un devis de couverture frais de santé - mutuelle le 14/11/23 à 17h30 à la salle des fêtes avec Grégory Noël de chez AXA 25% de réduction sur les tarifs publics.



En premier lieu, je tiens à rendre hommage à M. Yves Linage.

Yves était un pilier du Conseil municipal depuis de très nombreux mandats, en tant qu'adjoint au personnel et aux finances. Il nous a quitté le vendredi 4 août 2023.

Ce personnage attachant, fort dans ses engagements et d'une amitié sans failles, se fait remarquer par son absence.

Il n'a malheureusement pas pu aller au bout de son mandat, comme il l'aurait souhaité.

À ceux qui l'ont connu, son nom dit beaucoup de choses. À ceux qui ne l'ont pas connu, ils ont loupé beaucoup de choses. Yves, tu nous manques.

« Nous savons au fond de nous-même que nous sommes de passage, mais notre civilisation n'est pas formatée pour accepter l'évidence. Chaque vie est un livre qu'il faut refermer après la dernière ligne. »

Pour la suite de ce bulletin, je vous laisse découvrir les articles savamment rédigés par la commission communication.

Bonne lecture,

Votre maire,

Timotéo Abellan

Sommaire

pages 4-5-6 **DOSSIER** : La résidence sénior

page 7 • Rentrée scolaire

page 8 • Recyclage des biodéchets • Taxe foncière, quelques explications

page 9 • Quoi de neuf ?

page 10 • L'info Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

page 11 • Portrait

page 12 • Le saviez-vous ? • Agenda • Infos • Jeux

DU CÔTÉ DE
Marennnes

Journal d'informations municipales n°42



Yves Linage, une vie au service de sa commune.

1° MANDAT : mars 1995 - Maire : Mme Ferreol

Commissions : Bâtiments / Personnel / Finances

Syndicats : SYDER / SIVOM des eaux Marennnes / Chaponnay suppléant

2° MANDAT : mars 2001 - Maire : Mme Ferreol

Commissions : Bâtiments / Personnel / Finances / Urbanisme

Syndicats : SYDER / SIVOM des eaux Marennnes / Chaponnay / Sivom de l'Ozon

3° MANDAT : mars 2008 - Maire : Mme Ferreol

Commissions : Adjoint Urbanisme / Personnel / Finances / Appel d'Offres

Syndicats : SYDER / SIVOM des eaux Marennnes / Chaponnay / SIVOM de l'Ozon
De 1995 à 2014 Mme Geneviève Ferreol

4° MANDAT : mars 2014 - Maire : M. Rozier

Commissions : Adjoint Urbanisme / Finances / Appel d'Offres

Syndicats : Vice président SIVU des eaux Marennnes / Chaponnay

CCPO : Commission Finances

5° MANDAT : mars 2020 - Maire : M. Abellan

Commissions : Adjoint Appel d'Offres / Finances / Logements et activité économique / Urbanisme

Syndicats : Vice président SIVU des eaux Marennnes / Chaponnay

Vice-président au SMAAVO

CCPO : Commission Finances

La résidence sénior

Les jardins de la source, la résidence senior que nous avons tous vue sortir de terre récemment, bâtie par le promoteur Ametis, accueillera ses premiers locataires en avril 2024 et sera exploitée par le bailleur Vilogia. Vous trouverez dans ces pages toutes les informations sur ce projet implanté en cœur de village.



51

C'est le nombre d'appartements du T2 au T3 prochainement disponibles

Une résidence intégrée dans le cœur du village

La résidence se compose de 51 logements, 28 T2 et 23 T3, répartis dans 3 bâtiments de 2 étages. Les T2 ont une surface moyenne de 50 m², tandis que les T3 ont une surface moyenne de 70 m² environ. Ces logements sont uniquement dédiés à la location afin d'assurer dans le temps que leur usage reste dédié aux personnes seniors.

La résidence disposera d'une salle de convivialité qui sera un lieu de rencontre et de partage en libre accès. Cette salle commune pourrait ainsi accueillir des animations sur les thématiques « bien vieillir » ou « vivre ensemble » concrétisées, par exemple, par : un café-gourmand, un atelier créatif, un atelier nutrition, un ciné-club, etc.

La résidence sera sécurisée notamment par l'utilisation d'un système de vidéophonie et des accès par badge. Toutes les parties communes seront équipées de plusieurs détecteurs de présence. Les étages de la résidence, ainsi que les stationnements en sous-sol seront desservis par un ascenseur.

Un parking souterrain, accessible depuis l'allée des roseaux, offre 51 places de stationnement dédiées aux locataires. Cet espace de stationnement sera complété par un parking en surface, qui sera également utilisé pour desservir la future école élémentaire qui ouvrira ses portes dans 2 ans.



Vue aérienne

	Niveau	Typologie
Bâtiment A	Rez-de-Chaussée	2 T2 + 1 T3
	R+1	3 T2 + 3 T3
	R+2	3 T2 + 2 T3
Bâtiment B	Rez-de-Chaussée	4 T2 + 2 T3
	R+1	4 T2 + 3 T3
	R+2	4 T2 + 2 T3
Bâtiment C	Rez-de-Chaussée	2 T2 + 4 T3
	R+1	3 T2 + 3 T3
	R+2	3 T2 + 3 T3

Répartition des appartements



Vue aérienne



Les pièces communes

Aménagement extérieur

Chaque logement disposera d'un accès extérieur privé, à minima une terrasse, mais la résidence va également être aménagée par un bureau d'études paysager. L'objectif visé, en intégrant des essences locales d'arbres, d'arbustes et de haies, est la création d'un cadre de vie serein et un lieu paisible, propice aux promenades.

DOSSIER

Type de financement	Composition du foyer	Ressources du foyer	Loyers* au m ² (hors charges)
PLAI (6 logements)	1 personne seule	12 032 €	5,6 €
	2 personnes	17 531 €	5,6 €
	3 personnes	21 082 €	5,6 €
PLUS (19 logements)	1 personne seule	21 878 €	6,6 €
	2 personnes	29 217 €	6,6 €
	3 personnes	35 135 €	6,6 €
PLS (26 logements)	1 personne seule	28 441 €	9,2 €
	2 personnes	37 982 €	9,2 €
	3 personnes	45 676 €	9,2 €

Les **logements PLAI**, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité.

Les **logements PLUS**, financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).

Les **logements PLS**, financés par le Prêt Locatif Social, ils sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM, mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

* Montants fixés par l'état en 2023

Pour les personnes ayant déjà fait part de leur intérêt pour la résidence seniors auprès de la mairie, vous serez recontactées en début d'année afin de mettre à jour et de compléter votre dossier. Pour ceux qui ne se sont pas encore fait connaître, merci d'adresser un mail à la mairie à contact@marennes.net.

Conditions d'attribution des logements

Pour bénéficier d'un logement social au sein de cette résidence, il faut avoir plus de 60 ans ou être porteur d'un handicap (sans critère d'âge). Il est nécessaire également, d'être en dessous du plafond de ressources, pour pouvoir accéder à ces logements aidés et bénéficier de loyers modérés.

Votre dossier de candidature, qui fera référence à votre numéro de demandeur de logement social, sera étudié lors d'un passage en commission d'attribution de logement. Pour un appartement, il y a généralement 3 dossiers de candidatures présentés. Si vous ne disposez pas déjà d'un numéro de demandeur de logement social, vous pouvez l'obtenir en vous inscrivant sur le lien suivant :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>



Rentrée scolaire

Lundi 4 septembre, une nouvelle rentrée pour nos enseignants et élèves de l'école de Marennes avec cette année un effectif global de 210 élèves.

École
maternelle

78
élèves



répartis en 3 classes.

- M. Anthony Meunier, directeur de l'école maternelle, avec 27 élèves dont 12 en petite et 15 en moyenne section.
- Mme Karine Douillet et Stéphanie Lefebvre (les lundis) avec 26 élèves dont 8 en petite, 8 en moyenne et 10 en grande section.
- Mme Myriam Bienert avec 25 élèves dont 6 en moyenne et 19 en grande section.

École
élémentaire

132
élèves



répartis en 6 classes.

- Mme Cécile Chamfray avec 20 élèves de CP.
- Mme Carole Sayer avec 18 élèves dont 10 CE1 et 8 CE2.
- Mme Tatiana Dhers avec 24 élèves de CE1.
- Mme Dominique Martinez avec 26 élèves de CE2.
- Mme Aude Brunelot et Mme Pauline Peyroche (les jeudis) avec 21 élèves de CM1.
- Mme Isabelle Anglada, directrice de l'école élémentaire et Mme Elodie Adnet (les jeudis) avec 23 élèves de CM2.

Périscolaire / cantine

Le périscolaire et la cantine scolaire ont représenté une charge financière de 242 906,83 € pour l'année scolaire 2022-2023. Les contributions des parents ont couvert partiellement ces dépenses à hauteur de 134 585 €, mais le reste à charge pour la commune de Marennes s'est élevé à 108 321,83 €.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le périscolaire et la cantine scolaire seront gérés et encadrés par 13 agents.

Un sondage pour le nom de la nouvelle école

La construction de la nouvelle école va bientôt commencer, la municipalité cherche à lui donner un nom. Vous pouvez adresser vos idées de nom par mail sondage@marennes.net, par message sur la page Facebook de la mairie ou par courrier en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le thème de réflexion est celui de la nature.

Séances piscine

Durant l'année scolaire en cours, 5 classes iront à la piscine pour 4 niveaux différents.

Les grandes sections bénéficieront de 11 séances de 40 min dans le bassin ludique de la piscine de Saint-Laurent-de-Mure les jeudis de 14h30 à 15h10 pendant la période du 14/12/2023 au 21/03/2024. (tarif 150 € la séance + bus 147 €)

La classe de CP de Mme Chamfray et de CE1 de Mme Dhers bénéficieront de 11 séances de 40 min dans le grand bassin de la piscine de Saint-Laurent-de-Mure les jeudis de 15h10 à 15h50 du 25/03/2024 au 01/07/2024 (tarif 277 € la séance + bus 318 €).

La classe de CE1/CE2 de Mme Sayer et la classe de CE2 de Mme Martinez bénéficieront de 15 séances de 40 min dans le grand bassin de la piscine de Villette-de-Vienne du 16/11/2023 au 18/01/2024 (tarif 515 € + bus 150 €).



Retour sur la fête du village

La fête du village a débuté dès 9h30 par un Rallye Pédestre au départ du stade. 19 équipes ont ainsi parcouru les rues du village pour résoudre les multiples énigmes rassemblées dans un livret de jeu. 8 équipes ont réussi à résoudre la totalité des énigmes et obtenu le score maximum de 130/130. Félicitations aux familles Brochier et Rives qui terminent respectivement 1^{er} et 2^e.

Les joueurs ont terminé leur parcours à la buvette du stade, rejoints par d'autres marennois pour prolonger la fête du village par le traditionnel repas. Le saucisson sauce vigneronne, servi par les bénévoles des associations, le comité des fêtes et la municipalité a pu être savouré, accompagné par la prestation musicale du groupe les « HELL LOU ».

L'après-midi s'est poursuivi avec un concert dansant et les morceaux des « ENDLESS SOUL » pendant que les plus jeunes testaient les divers jeux en bois.

Plusieurs maires et élus des communes voisines étaient présents et ont partagé les 160 repas servis.

Les bénéfices de cette journée festive sont remis au comité des fêtes pour financer l'achat de nouveaux matériels. Ces matériels sont prêtés gracieusement aux différentes associations du village et loués à tarif avantageux aux habitants de la commune.

Recyclage des biodéchets

À partir du 1^{er} Janvier 2024, la réglementation imposant le tri et la valorisation des biodéchets va entrer en vigueur. Cela signifie que les biodéchets ne devront plus être déposés dans les bacs gris (poubelles à ordures ménagères).

Des solutions sont proposées par le Sitom en fonction de l'habitat de chacun :

- les foyers disposant d'un espace vert individuel pourront acheter un composteur à prix aidé. Informations disponibles sur www.marenn.es.net
- les résidences disposant d'espaces verts auront la possibilité de mettre en place des composteurs partagés avec aide à l'achat. **Contact : infosdechets@sitom-sudrhone.com**
- les foyers n'ayant pas/peu d'espace vert et ne pouvant pas pratiquer le compostage pourront utiliser les bacs à biodéchets afin d'y déposer leurs déchets alimentaires.



Bac à biodéchets alimentaires installé place du Champs de Mars à Marennes.

Attention :

L'accès au bac ne sera possible que pour les personnes munies d'un badge.

Pour se renseigner, se préinscrire et recevoir un badge, les habitants intéressés sont invités à scanner le QR Code ci-contre.



Taxe foncière, quelques explications

La commune n'a pas augmenté le taux de la taxe foncière, si vous avez constaté une hausse du montant de votre taxe foncière cette année, voici des éléments explicatifs.

La base d'imposition

La base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égale à la moitié de la valeur locative cadastrale. Cette dernière correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Ce loyer est ensuite actualisé et revalorisé chaque année.

Pour 2023, **cette base a été revalorisée par l'état à hauteur de 7,1%** pour compenser l'augmentation des frais de fonctionnement, de toutes les communes de France, liée à l'inflation (salaire des employés, augmentation du coût de l'énergie, etc.).

Calcul du montant de votre taxe foncière

Le montant de votre taxe foncière est calculé à partir de différents taux applicables sur **vosre based'imposition** : commune, département, gestion des ordures ménagères et autres organismes d'état.

Lors du Conseil municipal du mardi 28 février 2023, vos élus ont reconduit à l'unanimité, le taux appliqué les années précédentes pour la commune de Marennes, à savoir **13,95 % sur les propriétés bâties**.

La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, engendre une perte de recettes pour les communes. Pour compenser cette perte, l'état a transféré le part de la taxe foncière du Département (**11,03 %**) à la commune. Ainsi, la part de la taxe foncière perçue par la commune correspond aujourd'hui à **24,98 %** (13,95 % + 11,03 %) sans conséquence financière pour le contribuable.

Pour mémoire, le montant de la taxe foncière représente 2/3 des recettes de la commune.

À la part communale, viennent s'ajouter d'autres calculs de taux pour finaliser le montant de votre taxe foncière.

En 2023, le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères) a été défini par la CCPO à **4,63 %** pour la commune de Marennes. En diminution par rapport à 2022 (4,68 %).

Les autres parts concernent le syndicat de communes (1,07 %), le SMAAVO qui gère l'eau à l'échelle du bassin versant et la taxe spéciale de l'état (0,23 %) pour financer des projets fonciers.

Le taux d'imposition communal de Marennes est l'un des plus bas de la CCPO et des communes environnantes. Taux de Marennes : 24,98 % - Taux moyen dans la CCPO : 26,82% - Taux moyen dans le Rhône : 27,68%.

Quoi de neuf



TOUS COLIBRIS



L'association Tous Colibris mène des projets sur le territoire du pays de l'Ozon et accompagne les citoyens sur la transition écologique de leur mode de vie. Tous colibris est une association à vocation intercommunale ayant l'ambition de rayonner sur le territoire de la CCPO et ses alentours.

Les activités de l'association s'articulent autour de 6 pôles clés de la transition écologique : la mobilité, la biodiversité, l'économie circulaire, l'énergie, l'alimentation et l'eau.

L'objectif est de réaliser des actions permettant de :

- Mobiliser les citoyens sur les enjeux de la transition écologique
- Se former, informer, sensibiliser et transmettre
- Favoriser le partage d'expériences au sein et au-delà de l'association
- Mener et accompagner la mise en place des projets citoyens porteurs de sens pour le territoire

Vous pouvez intégrer le collectif « Tous Colibris » et les contacter ainsi touscolibris@mailo.com ou www.helloasso.com/associations/tous-colibris

Création d'un Pedibus à Marennes



Vous les avez peut-être croisés le matin dans les rues du village, vous demandant de quoi il s'agissait ?

C'est le 1000 pattes de Marennes, une nouvelle façon de se rendre à l'école de manière écologique, éducative et conviviale.

Deux lignes ont été ouvertes dès la première semaine de rentrée (chemin Près des Mûres et rue Neuve) et d'autres peuvent voir le jour si vous souhaitez les rejoindre (dont rue de vilette, chemin de Chantemerle et le centre village). N'hésitez pas à vous manifester.

Et si vous souhaitez simplement faire partie des accompagnants le matin, juste pour le plaisir de participer à cette aventure collective, humaine et solidaire, vous êtes également les bienvenus ! Cette action est soutenue par l'école et la Mairie de Marennes.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'association par mail :

le1000pattesdemarennes@gmail.com

À bientôt dans les rues du village le matin.

DU NOUVEAU CHEZ LES COMMERÇANTS !

Chloé Duchamp coiffure



Jennifer (gérante du salon de Marennes) en haut à gauche, suivi de Pauline et Sandy. En bas Joann et Chloé Duchamp au milieu (salon de Solaize).

Le salon de coiffure « Tendance attitude » dirigé par Karine Tutolo depuis plus de 10 ans, cède sa place. Nous remercions Karine pour son professionnalisme, sa fidélité, sa sympathie et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe de « Chloé Duchamp coiffure ».

Chloé Duchamp, meilleure apprentie de France en 2010, a ouvert son premier salon à Solaize en 2016, avec sa collaboratrice Jennifer. Aujourd'hui, Chloé développe son activité avec l'ouverture de son deuxième salon à Marennes. Et c'est sa collaboratrice Jennifer qui prend la tête de ce nouveau salon assistée de Sandy et de Pauline. Coté savoir-faire, Chloé veille à ce que l'ensemble de l'équipe soit formé en lien avec les nouvelles tendances.

Le salon accueille les femmes, les hommes et les enfants de plus de 15 ans. Il est ouvert les lundis de 9h à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 8h à 15h. Le salon est spécialisé en coloration, balayage, ombré, lissage brésilien et soins OLAPLEX ou TOKIO.

Réservation sur www.planity.com ou au 06 27 09 23 50.

Le Drive de la Mim's

Après l'obtention d'un CAP hôtellerie restauration en 2003 et des années qui sont passées sans se ressembler, Lydie devient en 2018, propriétaire du restaurant Ô Cévennes à Villette-de-Vienne.

En 2023, elle décide de goûter à la liberté en créant de A à Z son Food truck : « le Drive de la Mim's ». Ce nom vient du surnom donné à Lydie par ses filles. Les spécialités, Burgers et desserts maisons, régaleront vos papilles.

Rendez-vous tous les vendredis soir de 18h à 21h30 sur la Place de Marennes. Pour toute commande, vous pouvez la contacter au 06 50 63 47 21.



Communauté de Communes du Pays de l'Ozon

DÉCOUVREZ LE JEU DE GÉOCACHING DES GNOLUS ! UNE FAÇON ORIGINALE POUR PETITS ET GRANDS, DE (RE) DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE TOUT EN S'AMUSANT ! RÖZO 1^{ER}, UN NOUVEAU GNOLU ARRIVE SUR LE TERRITOIRE DE L'OZON SUR LA THÉMATIQUE DES ESPACES NATURELS PRÉSERVÉS.

Qui est Rözo 1^{er} ?

Sa personnalité :

N'en déplaise à Graâl, cet autre Gnolu revendique le trône de la bêtise absolue !

Rözo 1^{er} du nom, autoproclamé « Grand Chef » des espaces préservés, règne en maître sur la roselière depuis qu'il a décrété la « Danse des Palmipèdes » hymne officiel et le coassement langue obligatoire (ceux qui ne coassent pas correctement seront contraints de manger des mouches) ! Mais derrière le calme ambiant, le peuple aquatique gronde (y en a MARE) !

L'occasion pour vous de fomenter un complot... Unique moyen de faire plier Rözo.

- Sa spécialité : la propagande et le saut en hauteur
- Sa citation : décret royal n°522 : le prince charmant, c'est moi !

À découvrir à partir du 21 octobre à Chaponnay !

Retrouvez également Graâl et Kloche dans leur cachette respective de Saint-Symphorien-d'Ozon et Ternay. Vous pouvez tenter l'aventure en famille ou entre amis et arpenter les 2 parcours où vous découvrirez les richesses de notre patrimoine. Les énigmes sont accessibles à tous. Accompagnés d'adultes, les plus petits se laisseront porter par les répliques des Gnolus. Les plus grands interagiront et se mettront dans la peau de véritables chasseurs de gnolus.

Retrouvez toutes les infos sur

www.paysozon.com



Comment jouer ?

Pour jouer, il suffit de télécharger l'application mobile gratuite « Les Gnolus » (iOS et Android) et se créer un compte. Une fois l'application téléchargée, partez en chasse du Gnolu de votre choix, en sélectionnant une balade à réaliser. Lorsque vous serez sur place, suivez les indices laissés sur son passage pour le localiser ! Une fois capturé, saisissez le matricule du Gnolu pour ajouter cette prise à votre palmarès. N'oubliez pas de partager le récit de votre expérience, avec les autres chasseurs de la communauté.

Le jeu des « Les Gnolus » se pratique tout au long de l'année, 24h /24h !

À vous de jouer !



Valérie Carlier

Consultante bien-être en parentalité

Bonjour Valérie, peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

Je me présente, Valérie Carlier, j'habite Marennnes depuis 2014 et je suis consultante spécialisée dans le sommeil et le bien-être des bébés et des jeunes enfants.

Pourrais-tu nous parler de ton activité ?

J'ai fondé « Le Sommeil des Petits Loups » dans le but de favoriser la tranquillité et la sérénité au sein des familles. Ma mission est d'aider les enfants et leurs parents à retrouver un sommeil paisible et réparateur. En effet, le sommeil des enfants est essentiel à leur développement. Il est également crucial pour le bien-être physique et moral des parents et de leur couple.

Autour de cette activité d'accompagnement à l'amélioration du sommeil, j'ai développé trois services complémentaires et essentiels au bien-être de l'enfant : L'accompagnement à la propreté (en visio), la formation au massage bébé pour les 0-1 an (en atelier ou à domicile) et la formation au décodage des pleurs pour les 0-5 mois (en atelier ou à domicile).

Je propose également des conférences de sensibilisation, des ateliers pour les parents, les crèches et tout l'écosystème autour de l'enfant. Je me forme actuellement sur l'autisme afin de répondre aux besoins spécifiques autour de ce handicap.

Pour les accompagnements en matière de sommeil ou de propreté, je propose toujours un premier appel en visio offert. Cette rencontre me permet de déterminer si la situation correspond à mon domaine d'expertise, mais elle offre également aux parents l'occasion de juger si le courant passe bien entre nous. Je considère que le sentiment de confiance est indispensable pour travailler main dans la main.

Aurais-tu une anecdote pour nos lecteurs ?

Lorsque j'ai découvert la formation sur le sommeil des enfants, avec pour objectif d'aider, d'accompagner les parents dont les enfants souffrent de problèmes de sommeil et plus précisément d'insomnie comportementale, la première pensée qui m'est venue à l'esprit a été que si je pouvais éviter ne serait-ce qu'un seul cas de bébé secoué, cela serait une victoire inestimable.

À ce moment-là je me suis sentie et je me sens toujours investie d'une mission cruciale, celle de prévenir ces tragédies, en offrant aux parents les outils nécessaires pour comprendre et répondre adéquatement aux besoins de leurs enfants en matière de sommeil et aussi en matière de compréhension de pleurs de bébés.

Malheureusement le cocktail dévastateur de la dette de sommeil et des pleurs inconsolables d'un bébé peut parfois pousser les parents à commettre un geste tragique, dont les conséquences sont dévastatrices pour tous. C'est pour cela que j'aime mon métier, je me sens réellement utile.



Ma mission est d'aider les enfants et leurs parents à retrouver un sommeil paisible et réparateur

Quel est ton regard sur Marennnes ?

Ce qui me séduit, c'est que je trouve que notre village a une âme, notamment grâce à cette magnifique église qui trône au cœur de celui-ci. J'apprécie beaucoup sa dimension humaine qui favorise les relations entre les habitants. Même si nous ne nous connaissons pas tous personnellement, il est courant de se saluer d'un simple petit bonjour, ce qui représente un retour aux valeurs fondamentales qui semblent se perdre dans les grandes villes et les villages plus importants.



<https://sommeil-des-petits-loups.com/> - tél. : 06 65 44 68 52



Découvrons les talents près de chez nous

À chaque parution, nous dresserons le portrait d'un habitant singulier de notre commune. Vous souhaitez être candidat pour le prochain bulletin ?

Contactez l'équipe de la Mairie ou glissez simplement un mot avec vos coordonnées dans la boîte aux lettres de la Mairie.



Le saviez-vous ?

Saviez-vous qu'en 1984 une station essence était présente dans le centre du village ?

À cette époque, 1 litre d'essence était facturé 4,59 Fr soit 0,70 €.

l'agenda

novembre / décembre / janvier / février 2023

Salle des fêtes :

- **Spectacle des Music'All**
samedi 18 novembre
- **Exposition Atelier créatif**
dimanche 26 novembre
- **Bourse aux jouets**
dimanche 3 décembre
- **Marché de Noël**
samedi 9 décembre
- **Vœux du maire**
vendredi 5 janvier
- **Boudin du Tennis**
dimanche 28 janvier
- **Présentation aux nouveaux arrivants**
mardi 13 février

Accueil des nouveaux arrivants

La municipalité est ravie d'inviter les nouveaux arrivants sur la commune à une réunion de présentation qui se tiendra le **13 février 2024**. Cette réunion a pour objectif de vous accueillir dans notre belle commune et de vous familiariser avec les diverses installations et services disponibles.

Au cours de cette réunion, nous vous présenterons notre village et notre bibliothèque bien fournie. Nous expliquerons également le fonctionnement du comité des fêtes et présenterons son équipe dévouée qui organise tout au long de l'année des événements festifs. Nous vous informerons sur la location de salle des fêtes, la gestion des déchets, le fonctionnement de la CCPO et précisons les horaires d'ouverture de la mairie pour faciliter vos démarches administratives.

Enfin, nous partagerons avec vous les projets à venir pour Marennes. Votre participation et vos suggestions sont les bienvenues. Nous espérons vous voir nombreux le 13 février. Ensemble, faisons de Marennes, un lieu encore plus accueillant et vivant.



La réhabilitation de la maison de maître localisée sur la place du champ de mars débutera prochainement par des travaux de désamiantage. Le projet sera détaillé dans le prochain bulletin municipal.

Mes mots cachés de l'océan

Aiglefin
Brochet
Crevette
Crustacé
Homard
Huître
Pieuvre
Poisson
Océan
Oursin
Lac
Sardine
Sole
Thon
Requin
Mer

E	C	F	N	O	S	S	I	O	P
R	R	E	C	A	T	S	U	R	C
T	E	D	R	A	M	O	H	N	T
I	V	N	R	U	C	I	I	I	E
U	E	T	I	E	D	F	E	S	H
H	T	L	A	D	E	M	E	R	C
T	T	N	O	L	R	M	R	U	O
H	E	E	G	S	R	A	L	O	R
O	N	I	U	Q	E	R	S	A	B
N	A	E	R	V	U	E	I	P	C

Rébus

